



Tours, le 5 juillet 2022

**CONCOURS CPGE MP PC PSI PT 2022  
Visites d'aptitudes **PILOTE (AIR)** – **MÉCA** – **BASES****

La Direction des ressources humaines de l'armée de l'Air et de l'Espace (DRH-AAE) rappelle aux candidats et candidates que l'admission à l'école de l'Air et de l'Espace 202 (EAE) 2022 sera prononcée sur :

\* la base des épreuves écrites, des épreuves orales et des épreuves sportives ;

\* vos aptitudes médicales à rejoindre un des corps des officiers postulés (\*) :

- **Candidats et candidates au corps des officiers de l'air « PILOTE » en **OUI DÉFINITIF** et **OUI MAIS** :**

\* Dès les 1ères réponses des candidats lors des 2 premiers appels SCEI (1<sup>er</sup> appel le 25 juillet – 2<sup>ème</sup> appel le 29 juillet) ;

\* Entre le 23 août et le 16 septembre pour les réponses lors des 3 derniers appels SCEI (3<sup>ème</sup> appel le 23 août – 4<sup>ème</sup> appel le 30 août – 5<sup>ème</sup> appel le 6 septembre) ;

\* Lieux : CEMPN Clamart et CEMPN de Toulon sur convocation des CEMPN

- **Candidats et candidates aux corps des officiers mécaniciens de l'air « MÉCA » et/ou des officiers des bases de l'air « BASES » :**

\* Visite effectuée pendant les épreuves d'admission dans l'une des cinq antennes d'expertise médicale initiale (AEMI) ou au titre d'un des autres concours des grandes écoles militaires d'officiers avec la mention « apte école de l'Air et de l'Espace » ou « apte École de l'air ».

(\*) Les candidats et candidates des lycées militaires de la Défense (LMD) sont en principe détenteurs de leurs aptitudes et doivent faire parvenir celles-ci à [concoursea@orange.fr](mailto:concoursea@orange.fr) dans les meilleurs délais afin de ne pas être admis dans des corps où ils seraient d'ores et déjà inaptes.

**Nota : pour les candidats et candidates des CPGE « civiles » et en cas d'inaptitude PILOTE, une solution sera étudiée en relation avec SCEI pour voir leur intégration examinée dans d'autres écoles de leur liste de vœux, fonction de leur rang de classement dans celles-ci.**